



2 projets du BEP retenus par l'Europe via le programme Interreg VA « France-Wallonie-Vlaanderen »

2 projets du BEP ont été retenus dans le cadre du programme Interreg V A (programme de coopération transfrontalière entre la Wallonie, la Flandre et la France). Bâti C² et Re C² ont pour objectif d'accompagner les entreprises de ces 3 territoires et de les aider à se développer dans 2 domaines clés : l'écoconstruction et la réutilisation recyclage et réemploi de matière.

Bâti C²

Le projet Bâti C² (pour « bâtiment » et « circuit court ») s'inspire d'un constat majeur dans le secteur de l'écoconstruction : de nombreux freins existent au niveau de l'offre (chaînons manquant dans la filière d'un matériau, méconnaissance des marchés limitrophes, pénurie de compétences techniques, méconnaissance des matériaux de la part du grand public ou des maîtres d'œuvre,...).

Dans ce contexte, le projet Bâti C² a pour objectif de favoriser le développement économique des PME du secteur de l'écoconstruction par l'utilisation des circuits courts. Il propose un accompagnement aux entreprises et porteurs de projets du secteur de la construction de la zone transfrontalière de manière à :

- Aider les acteurs de la construction à développer leur activité en circuits courts (accompagnement individuel ou collectif) ;
- Stimuler la demande des acteurs tels que maîtres d'ouvrages, collectivités,... à utiliser les ressources locales et les éco-matériaux) ;
- Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande (par la valorisation du savoir-faire et le développement d'un marketing propre à la filière écoconstruction).

Chef de file : BEP

Partenaires : Cluster écoconstruction, Idelux, Ligne Bois, CD2E, ARCAD, CCI Champagne Ardenne Bas Bouwen

Budget total: 2.078.851,90 € (50% FEDER)

Durée: 4 ans à partir du 1^{er} avril 2016

Re C²

Re C² (« Re » pour réutilisation, recyclage, réemploi et « C² » pour circuit court) a pour but d'offrir un accompagnement aux entreprises de tous les secteurs dans le domaine de réutilisation de matières. Les entreprises ont intérêt, pour préserver leur compétitivité, à prévenir la production de déchets, à intégrer des solutions alternatives pour leurs approvisionnements et à optimiser la gestion de leurs déchets. Or, dans une logique d'économie circulaire, certains types de déchets produits par les entreprises peuvent être considérés comme ressources pour d'autres.

Re C² propose donc aux entreprises et porteurs de projets de la zone transfrontalière un accompagnement visant à :

- Analyser et faire évoluer leurs performances économiques et techniques (conseils pour faire évoluer le modèle de l'entreprise, analyse de diversification de produits et de marché, développement de circuits,...);
- Permettre d'agir sur les sources d'économie en matière de production de déchets, de solutions locales de traitement et l'approvisionnement local en matériaux ;
- Etablir des synergies et partenariats entre entreprises de la zone, sur le mode des circuits courts;
- Mettre en exergue les modèles exemplaires en matière de prévention des déchets ou de réutilisation de matériaux.

Chef de File : Chambre de commerce et d'industrie de Champagne Ardenne

Partenaires : BEP, Ressources Asbl, Réseau des Ressourceries françaises, FEDEREC, RECOVERING, Cluster écoconstruction, Vlaamse Confederatie Bouw

Budget total: 1.709.071,59 € (50% FEDER)

Durée: 4 ans à partir du 1er juillet 2016

Interreg VA – France-Wallonie-Vlaanderen

Le programme Interreg VA est un programme de coopération transfrontalière, visant à favoriser les échanges économiques et sociaux entre 5 régions frontalières (Hauts-de-France, Grand Est, Wallonie, Flandre occidentale et Flandre orientale).

Au total, 170 millions d'euros provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) seront alloués au programme pour soutenir des projets répondant aux 4 thèmes de coopération :

- recherche, innovation et transfert de technologies
- compétitivité des PME
- patrimoine, ressources naturelles, gestion des risques
- cohésion sociale, santé, formation et emploi

A l'occasion de cet appel à projets, 74 projets sont retenus pour un montant total de 155.300.541,94 € dont un apport FEDER de 80.873.873,31 €. En outre, cinq portefeuilles de projets ont été acceptés.

La situation par thématique :

- Axe I - Recherche, innovation et transfert de technologies : 30 projets pour un budget total de 65.265.940,25 € et un budget FEDER de 34.538.313,23 €, soit 58,06% de l'enveloppe budgétaire FEDER totale pour cet axe.
- Axe II - Compétitivité des PME : 12 projets (dont Bâti C² et Re C²) pour un budget total de 31.588.173,05 € et un budget FEDER de 16.437.419,51 €, soit 64,47% de l'enveloppe budgétaire FEDER totale pour cet axe.
- Axe III - Patrimoine, ressources naturelles, gestion des risques : 22 projets pour un budget total de 40.061.478,32 € et un budget FEDER de 20.593.279,73 €, soit 48,46% de l'enveloppe budgétaire FEDER totale pour cet axe.
- Axe IV - Cohésion sociale, santé, formation et emploi : 10 projets pour un budget total de 18.384.950,32 € et un budget FEDER de 9.304.860,84 €, soit 28,81% de l'enveloppe budgétaire FEDER totale pour cet axe.

Un nouvel appel à projets est d'ores et déjà lancé. Il est ouvert jusqu'au 3 novembre prochain.

Contact presse Ingrid BERTRAND | 081 71 71 75 | 0495 32 72 14 | ibe@bep.be